

209C0628
FR0010313833-FS0264

7 mai 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ARKEMA
(Euronext Paris)

Par courrier du 5 mai 2009, complété par un courrier du 7 mai, la société M&G Investment Management Limited (1) (Laurence Pountney Hill, Londres, EC4R 0HH, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients de sociétés du groupe Prudential (2), a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 avril 2009, le seuil de 5% du capital de la société ARKEMA et détenir pour le compte desdits clients, 3 056 217 actions ARKEMA représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et 4,76% des droits de vote de cette société (3).

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ARKEMA sur le marché.

(1) Contrôlée indirectement par Prudential Plc.

(2) M&G Investment Management Limited agit comme "fund manager".

(3) Sur la base d'un capital composé de 60 454 973 actions représentant 64 207 866 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.